

Commune de BOOTZHEIM  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du 7 mars 2017*

Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

Date de convocation : 28/02/2017  
Nmb de membres élus : 15  
Nmb de conseillers en fonction : 14  
Nmb de conseillers présents : 11  
Nmb de procuration : 1

**Etaient présents** :

MMES KLEINDIENST Catherine, LUSTENBERGER Aude, DOUCHE Angélique, WURTH Sophie et MM. ROHMER Clément, FAHRNER Dominique, HEMRIT Brice, GEIMER Martial, RIEGERT Olivier (arrivé à 21h – point 3), MATHIS Benoît.

**Etaient absents excusés** :

MME GIDEMANN Caroline, M. RUDLOFF Pierre, M. LEIBOLT Alexandre

Secrétaire de séance :  
KLEINDIENST Catherine

**Procurations** : M. LEIBOLT Alexandre donne procuration à M. FAHRNER Dominique

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

**Ordre du jour** :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09/02/2017
2. Approbation du Compte Administratif 2016
3. Approbation du Compte de Gestion 2016
4. Affectation des résultats 2016
5. FISCALITE DIRECTE LOCALE : Vote des taux 2017
6. Vote du Budget Primitif 2017
7. SALLE POLYVALENTE : Approbation de devis
8. EGLISE : Approbation du devis
9. DIVERS & INFORMATIONS

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09/02/2017

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2017 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. ROHMER Clément, Adjoint au Maire, présente le compte administratif – exercice 2016 – dressé par le Maire, Georges BLANCKAERT. Le compte administratif s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de Fonctionnement	380 843,46 €
Dépenses de Fonctionnement	298 730,73 €
Résultat de fonctionnement 2016 : excédent	82 112,73
Report 2015 (N-1)	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	<b>82 112,73 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'Investissement	528 878,34 €
Dépenses d'Investissement	135 931,20 €
Résultat d'investissement 2016 : excédent	392 947,14 €
Report 2015 (N-1)	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat global d'investissement 2016 : excédent</b>	<b>392 947,14 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2016</b>	<b>475 059,87 €</b>

Hors de la présence de M. Georges BLANCKAERT, Maire, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Statuant** sur l'exécution du budget 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2016 au 31.12.2016 ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

### **DECLARE**

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

## 4. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2016 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2016 s'élève à 82 112,73 €.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12 ;

**Vu** le compte administratif 2016 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour (07/03/2017) ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

78 534,55 € en couverture des besoins de financement en section d'investissement, au C/1068 ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 5. FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2017

Considérant les projets d'investissement en cours et envisagés - plus particulièrement la construction d'une Salle Polyvalente et la voirie laissée à la charge de la commune pour partie- et l'inflation, il est proposé d'augmenter les taux des différentes taxes de 2% pour 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** une augmentation proportionnelle des taux de 2 % pour l'année 2017, à savoir :

TAXE	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2016	TAUX DE REFERENCE COMMUNAUX 2015	TAUX 2016	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	762 739	15,32 %	15,63 %	119 216
Taxe foncière (bâti)	493 566	9,50 %	9,69 %	47 827
Taxe foncière (non-bâti)	24 598	36,52 %	37,25 %	9 163
CFE	34 800	11,81 %	12,05 %	4 193
<b>TOTAL</b>				184 653

Cette hausse se caractérise par un produit de 4 254 € par rapport à l'année passée. L'augmentation est constante depuis plusieurs années.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après avoir examiné le Budget Primitif de 2017, chapitre par chapitre, rapporté par M. ROHMER Clément, Adjoint au Maire, et consigné ses votes à la colonne «Votes du Conseil Municipal »,

Il est proposé d'approuver le Budget Primitif 2017 de telle façon :

- ⇒ En **recettes et dépenses de fonctionnement** à 345 800 €.
- ⇒ En **recettes et dépenses d'investissement** à 1 856 666 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ADOpte À L'UNANIMITÉ** le budget primitif tel que présenté.

## 7. SALLE POLYVALENTE : APPROBATION DE DEVIS

Lors de la précédente séance, le Conseil Municipal a voté par anticipation l'avenant pour le portillon du local à pellets que l'entreprise SAMSON titulaire du marché Lot 7 – Menuiserie Extérieur, devait nous faire parvenir.

Devant le prix exorbitant proposé à l'architecte (environ 2800.00 € HT), la commune a consulté des entreprises locales pour obtenir un comparatif.

Deux entreprises ont répondu à notre demande : *METAL SERVICE FORSTER* de Scherwiller pour 1250,00 € HT et la *FERRONNERIE SAYLIK* de Marckolsheim pour 1136,00 € HT.

Il est proposé de prendre en charge directement par la commune, le coût de cette acquisition et de retenir le moins disant, à savoir la *FERRONNERIE SAYLIK* de Marckolsheim, pour un montant de 1136,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération **ADOpte A L'UNANIMITÉ** le devis de l'entreprise *FERRONNERIE SAYLIK*.

D'autre part, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur le choix du fournisseur pour le mur mobile et le rideau micro perforé, compte tenu de l'avancement du chantier.

Le secrétariat de mairie a réceptionné 3 devis pour le rideau micro-perforé :

- Société *BLINDALU* de Tournan en Brie (77) pour 16 070,00€ HT
- Société *EUROLOOK* de Paris (75) pour 10 500,00 € HT
- Société *OFB* de Kilstett (67) pour 9 255,00€ HT (qui propose une option couleur à 3 795€ HT)

Du fait de sa proximité et de ses tarifs compétitifs, M. le Maire propose aux conseillers de valider le choix de l'entreprise *OFB* avec l'option couleur du rideau.

Le devis de l'entreprise *OFB* est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** par le Conseil Municipal pour le rideau micro-perforé.

Enfin, pour le mur mobile, 3 différents devis ont également été réceptionnés par nos services :

- Société *ALGAFLEX* de St Blaise du Buis (38) pour 45 323,00 € HT
- Société *AGOSPHERE* de Schiltigheim (67) pour 38 045,67 € HT (à noter que les dimensions proposées étaient inférieures à la demande du cahier des charges)
- Société *OFB* de Kilstett (67) pour 29 312,00 € HT

Une fois de plus, il est proposé que la société au meilleur prix soit retenue, à savoir ici la société *OFB*.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'**ADOPTER A L'UNANIMITÉ** le devis de la société *OFB* à hauteur de 29 312,00€ HT.

## 8. EGLISE : APPROBATION D'UN DEVIS

Un problème technique au niveau d'une des cloches de l'Eglise Saint-Blaise de Bootzheim nécessite aujourd'hui le remplacement du moteur. Suite à la visite du technicien de l'entreprise *BODET* jusqu'ici en charge de la maintenance et de l'entretien des cloches, ce dernier nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1 424,00 HT.

Les crédits nécessaires à cet effet ont été prévus au budget 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, **ADOpte À L'UNANIMITÉ** le devis de l'entreprise *BODET* compte tenu de la nécessité du changement de moteur de la cloche.

## 9. DIVERS ET INFORMATIONS

### **A) Démission de M. RUDLOFF Pierre**

M. RUDLOFF Pierre, conseiller municipal jusqu'à ce jour nous a fait parvenir sa lettre de démission. S'étant installé de façon durable à La Réunion, ce dernier ne pourra plus assurer sa mission de Conseiller Municipal au sein de la commune de BOOTZHEIM. Il souhaite néanmoins une bonne continuation à ses collaborateurs dans les tâches diverses et variées du rôle de conseiller municipal.

### **B) Elections Présidentielles**

Les prochaines élections Présidentielles se dérouleront les dimanche 23 avril et 7 mai 2017. Afin de pouvoir s'organiser au mieux, les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire sur les plannings de tenue du bureau de vote. De plus, il a été proposé que les jeunes nouveaux électeurs (18 ans)

soient également invités et convoqués à tenir le bureau de vote afin qu'ils soient sensibilisés sur l'importance du vote et le déroulement des élections.

### **C) Départ de M. BEHR, Trésorier de Marckolsheim**

Comme nous l'avions signalé lors de la dernière séance, M. BEHR, Trésorier, a fait valoir ses droits à la retraite et sera remplacé à partir du 20 mars 2017 par M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU.

A l'issue de la commission finance du 20 février dernier, il lui a été offert la médaille de la Commune de Bootzheim, pour le remercier des nombreux conseils qu'il nous a apportés tout au long de sa carrière. Nous lui en sommes très reconnaissants.

### **D) Plantations**

Samedi 25 février une dizaine de personnes (conseillers et administrés) se sont rendu en forêt communale accompagnés de M. FAHRNER Dominique pour procéder à la plantation des 700 plants commandés pour reboiser notre forêt. Une séance supplémentaire a eu lieu le samedi 4 mars pour terminer les travaux. Les enfants de l'école et leurs enseignants ce sont également rendue sur place en semaine afin de partager un moment de découverte et d'apprentissage.

### **E) ADEUS : Rapport d'activité**

Le secrétariat de mairie a réceptionné le rapport d'activité 2016 de l'ADEUS (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise) ainsi que son programme de travaux 2017. Ces derniers sont consultables en mairie par tous, aux horaires d'ouverture.

### **F) Voirie**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une partie de la voirie a été déclassée par les services de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et ce pour une période pouvant aller jusqu'à l'exercice budgétaire 2020 et plus. Décision prise suite au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture et l'application des nouvelles dispositions prises en matière de voirie (balayage, déneigement etc.). Décision prise par le Conseil Communautaire en réunion le 01/03/2017. Ce qui change pour notre commune en matière de voirie : les rues de Plazac, de l'Europe, de Mackenheim, Principale jusqu'à l'école restent classées car ce sont des routes départementales. Toutes les autres rues du village devront être entretenues par la commune elle-même. En revanche, les rues classées seront balayées, déneigées par les ouvriers de la commune. Les heures passées à la tâche seront toutefois facturés aux services de la CCRM suivant des barèmes imposés. L'éclairage public restera toutefois à la charge de la CCRM sur l'ensemble des rues du village.

### **G) Fleurissement**

La date de la soirée fleurissement a été fixée au vendredi 12 Mai 2017 à la Salle Polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,  
la séance est levée à 22h35.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait à BOOTZHEIM, le 8 mars 2017  
Le Maire, Georges BLANCKAERT



